



# INFOS

## AEDZRP

INFOS AEDZRP n° 192 DÉCEMBRE 2023

<http://www.aedzrp.com/>

[aedzrp44@gmail.com](mailto:aedzrp44@gmail.com)

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

## FUITE de naphta bac P551: 21 décembre 2022.

### Un an après la fuite, les riverains veulent savoir

L'AEDZRP veut connaître les conséquences de l'accident qui s'est produit à la raffinerie Total Energies de Donges en décembre 2022. L'association vient d'écrire au préfet de Loire-Atlantique.

La fuite accidentelle d'essence à la raffinerie TotalEnergie de Donges le 21 décembre 2022 a-t-elle eu un effet sur la santé des habitants ? L'association AEDZRP cherche à le savoir depuis un an et vient d'interpeller le préfet de Loire-Atlantique. « Il nous semble déraisonnable de retenir des éléments aussi importants pouvant avoir des conséquences sur l'environnement, voire sur la santé des habitants », insiste-t-elle dans son courrier du 30 novembre 2023.

#### Les analyses non rendues publiques

De quoi s'agit-il ? Des données et rapports établis par les autorités mais qui n'ont pas été rendus publics après la fuite d'hydrocarbure. L'Association environnementale dongeoise des zones à risque évoque notamment les Pfas, appelés aussi polluants éternels. « Notre association sollicite systématiquement les documents décrivant l'origine des accidents, leur suivi, ceux analysant les éventuelles pollutions des milieux, puis leur évolution et leur remédiation... »

L'AEDZRP a demandé en vain les résultats des analyses effectués dans l'eau, dans l'air, dans les sols. Avant une visite d'inspection sur le site industriel en août, de premiers rapports ont été rédigés en mai 2023 (Antea), en juillet (Serpol) puis en octobre août (Antea). Aucun n'a été transmis à l'association malgré ses demandes. L'association hausse donc le ton et rappelle au préfet l'existence « d'une circulaire du 11 mai 2020 qui régit le droit à l'information en matière d'environnement » et prévient « la participation du public au



Le 21 décembre 2022, du naphta, mélange d'hydrocarbures légers, s'est échappé d'une cuve de stockage à Donges. Pour endiguer l'écoulement, TotalEnergies avait pris des mesures d'urgence en installant des tapis isolants constitués de mousse et d'eau.

processus décisionnel l'accès à la justice. »

#### Pas d'étude de l'Inéris

Elle ne compte pas se satisfaire de la restitution prévue aux habitants le 12 janvier 2023 lors d'une réunion en comité de suivi. « Par expérience, nous savons que les présentations se font dans un temps contraint et plutôt rapidement. Par ailleurs, tous les documents ne sont pas communiqués au préalable, ce qui rend difficile de pouvoir réagir en cours de séance. »

L'AEDZRP enfonce le clou en mentionne un autre document jamais transmis. « Nous sommes toujours dans l'attente de la fameuse étude d'impact sanitaire Total Inéris, censée être publiée fin janvier 2023, puis avril 2023, puis septembre 2023. » Ces études de l'institut national de l'environnement et des risques industriels (Inéris) sont souvent cruciales pour informer les politiques publiques et guider les pratiques industrielles.

L'accident survenu le 21 décembre 2022, sur le bac P551 de la raffinerie

Total de Donges, concernait une fuite de naphta, qui est un mélange d'hydrocarbures légers produisant de l'essence. Pour endiguer l'écoulement, TotalEnergies avait pris des mesures d'urgence en installant des tapis isolants constitués de mousse et d'eau. Les vents forts des jours suivants avaient provoqué l'envolée de paquets de mousse dans plusieurs endroits. De fortes odeurs avaient été perçues par la population locale pendant trois semaines.

Thierry HAMEAU.

POURQUOI  
UN SI  
LONG  
SILENCE  
?



L'AEDZRP au contact de la population: jeudi

21 décembre 2023 à l'entrée de la place A MORVAN

Un an après la fuite de naphta du bac P 551 au sein de la raffinerie Total, les riverain(e)s n'ont reçu aucune information.

Pourtant, ils ont été contraints d'inhaler les vapeurs de benzène et d'autres polluants comme les PFAS contenues dans les émulseurs utilisés pour recouvrir le naphta contenu dans la cuvette de rétention.

## DES INSTALLATIONS VIEILLISSANTES, UN EXPLOITANT QUI NE RESPECTE PAS LES PRESCRIPTIONS.

### La raffinerie sous l'œil des inspecteurs

Le site Seveso de Total Energies, à Donges, est surveillé de près. Un nouveau rapport de la Dréal est diffusé cette semaine.



Après une importante fuite en décembre 2022, puis d'autres en 2023, la raffinerie Total Energies de Donges reste sous la surveillance des inspecteurs de la Dréal qui viennent de publier un nouveau rapport. (Photo: AFP)

La raffinerie Total de Donges emploie 650 salariés et peut raffiner 11 millions de tonnes de pétrole brut chaque année. Une partie de ces produits pétroliers et gaz sont stockés dans 158 réservoirs dont douze sont sous pression et un autre, enterré, pour le gaz propane. La Dréal, qui dépend du ministère de la transition écologique surveille donc de près ce site Seveso.

Ce 10 décembre, les inspecteurs de l'État publient un nouveau rapport sur l'état des dizaines de kilomètres de tuyaux de l'entreprise. Trois situations de « non-conformités » justifiant un « suivi administratif » sont mentionnées.

Le premier cas concerne 200 tuyauteries sur 346 qui n'ont pas été inspectées dans les temps. « Cela constitue un non-respect de l'arrêté ministériel de décembre 2022, observe l'administration. L'exploitant prévoit une fin d'inspection en 2025, soit trois ans au-delà du délai réglementaire. » Une mise en demeure est proposée.

#### Irisation sur la Loire

La seconde situation concerne toujours ces tuyaux de classe 2 : 94 comptes rendus d'inspection interne

sont toujours en cours de rédaction ou pas encore validés. La Dréal demande à Total de transmettre au plus vite ces rapports internes d'inspections.

Le troisième cas concerne des actions pour maîtriser les risques. Les inspecteurs mentionnent cette fois « que des mesures compensatoires ne sont pas mises en œuvre ». Plus précisément, que des rondes de surveillance n'ont pas été formalisées, et que les points de contrôle ne sont pas repérés.

Le document de 21 pages mentionne aussi des incidents récents sur le site pétrochimique : une « irisation d'une dizaine de mètres carrés » en période de grande marée (résorbée le 12 octobre) ; une pollution observée pendant l'inspection au Ponceau avec des « traces d'irisation » ou encore une « fuite importante de vapeur » à proximité d'une tuyauterie.

La Dréal s'est enfin intéressée aux ponts de tuyauterie : « Total Energies doit [...] traiter les désordres », « fournir l'échéancier de travaux » et « le plan d'action pluriannuel » sous réserve d'une éventuelle mise en demeure.

Thierry HAMEAU.

LA RAFFINERIE SOUS L'ŒIL DES INSPECTEURS (article OF du 15122023)

LA SALLE DE CONTRÔLE "haute performance" promotionnée par l'exploitant TOTAL ne doit pas masquer les multiples non-conformités constatées sur le site par les inspecteurs de la DREAL.

Le dernier rapport de visite en date du 13 en témoignent pourtant.

Lors de la visite d'inspection en date du 13 octobre 2023 dont les constats ont été publiés sur le site GEORISQUES le 10 décembre, les services de la DREAL relèvent plusieurs non-conformités concernant:

- le retard de réalisation des inspections des tuyauteries de classe 2 au titre du PM21,
  - le retard de réalisation des inspections externes détaillées de certains réservoirs de stockage,
  - le retard de traitement de désordres D3P et D3 suite aux constats des visites de surveillance des structures supports de tuyauteries.
- L'inspection des installations classées propose au préfet une mise en demeure concernant ces non conformités.

Sur les 345 tuyauteries à inspecter avant l'échéance du 31/12/2022, 200 d'entre-elles doivent encore être inspectées. L'exploitant prévoit une fin de réalisation des inspections en décembre 2025 soit 3 ans au-delà du délai réglementaire du 31/12/2023.

Un projet de mise en demeure est proposé. L'exploitant dispose de 6 mois pour respecter ces prescriptions.

Le programme d'inspection des réservoirs de stockage entrant dans le plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) fait apparaître plusieurs retards pour la réalisation des inspections externes détaillées pour plusieurs réservoirs pouvant contenir soit du gasoil, du fuel lourd, de l'essence, du kérosène ou du brut. Une fiche de situation dégradée est indiquée pour l'un des bacs dont l'échéance pour l'inspection externe détaillée était fixée au 21 septembre 2022.

-----

Le **préfet** a suivi les recommandations des inspecteurs de la DREAL.

Dans son arrêté signé du 18 décembre 2023, il met en demeure la raffinerie TotalEnergies de respecter les prescriptions.

"Le géant pétrolier français a « **jusqu'au 31 décembre 2024** » pour achever l'inspection des tuyaux mal contrôlés ; « **jusqu'au 31 janvier 2024 pour réaliser l'inspection externe des réservoirs** » ; et jusqu'au 31 mai 2024 pour corriger « **les désordres dans les ponts de tuyauteries** »".



**YARA.** Le sous préfet répond à notre demande de rencontre formulée dans notre courrier en date du 23 novembre 2023.

Il propose de recevoir une délégation à la sous-préfecture le 10 janvier à 9 h 30.

Le collectif regroupant les associations du collectif ayant appelé au 14 octobre 2023 réunit le 19 décembre 2023 a arrêté la composition de la délégation.

Nous rendrons compte du contenu de cette rencontre dans notre prochaine publication.

## **SOUTIEN au MAIRE de MONTOIR.**

**Le 7 décembre 2023, les trois associations - association des habitants de Gron - Vivre à Mean Penhoët - AEDZRP ont adressé ce message de soutien au premier magistrat de la commune de Montoir de Bretagne menacé en tant que citoyen courageux et élu tout autant courageux et déterminé.**

**Les trois associations ont pris acte du soutien témoigné par les maires de la CARENE mais regrettent leur absence quand il a fallu exiger une intervention publique plus forte .**

### **SOUTIEN AU MAIRE DE MONTOIR-DE-BRETAGNE.**

Depuis de longs mois, nos associations ont multiplié les alertes en direction des représentants de l'État pour signaler les nombreux dysfonctionnements et ses rejets toxiques dans l'air, l'eau et les sols constatés au sein de l'entreprise YARA mettant en danger les salarié(e)s, la population et l'environnement.

Face au cynisme et mépris des différents exploitants successifs refusant de se mettre en conformité avec la réglementation environnementale, leur choix de recevoir des amendes plutôt que de

respecter les prescriptions qui leur étaient imposées, nos associations se sont portées partie civile dans le procès intenté contre l'industriel pour exploitation d'une installations classée autorisée sans respect des règles générales et prescriptions techniques notamment.

Devant l'évidence des faits, plusieurs élus ont rapidement exprimé leur solidarité active en dénonçant publiquement l'attitude de cette entreprise indélicate, en intervenant auprès des ministères concernés et en participant aux différentes initiatives proposées. C'est ainsi que le sénateur Yannick VAUGRENARD, le Député Matthias TAVEL, le maire de Trignac, celui de Montoir-de-Bretagne, plusieurs autres maires de communes environnantes se retrouvaient le 14 octobre 2022 devant la sous Préfecture pour réclamer la mise en conformité de l'installation. Cette opération répétée le 14 octobre 2023 exigeait sa fermeture administrative jusqu'à la réalisation des travaux de sécurité et de mises aux normes exposant de fait les quelques élu(e)s présent(e)s aux menaces les plus insensées et inadmissibles.

Aujourd'hui, le Maire de Montoir-de-Bretagne en est la principale victime.

Nos trois associations, à l'origine des signalements, des manquements de l'industriel, expriment leur solidarité et leur soutien indéfectible au premier magistrat de cette commune. Ils connaissent sa détermination, une détermination partagée avec force par nos trois associations.

A Donges le 7 décembre 2023,



## **DATES A RETENIR/**



12 janvier 2024: Commission de suivi de Site Total-Antargaz-Sfdm (parc A).

16 janvier 2024: Commission de suivi de site- Carrière CHARIER.

22 février 2024: Commission de suivi de site - SFDM (parc B).

19 janvier 2024: Projection du film "les Algues Vertes" au cinéma Renaissance".

Vendredi 16 février 2024: Assemblée Générale de l'AEDZRP :  
**La vie de l'Association regarde chacun(e) d'entre nous**



**L'AEDZRP VOUS SOUHAITE  
DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE**